

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Septembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les valeurs en portefeuille-titres représentent au 30 Septembre 2021, 36,240% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 63,759% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- ✓ Les emplois en certificats de dépôts émis par la Banque Tuniso-Koweitienne représentent 50,332% de l'actif total au 30 Septembre 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 26 octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN**ARRETE AU 30 Septembre 2021***(unité : en Dinars Tunisien)*

	Notes	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	5 737 863,073	5 259 402,790	5 328 039,151
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		5 737 863,073	5 259 402,790	5 328 039,151
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	10 094 953,686	2 408 924,007	1 747 722,632
Placements monétaires		9 535 663,641	998 502,807	999 938,167
Disponibilités		559 290,045	1 410 421,200	747 784,465
AC3-CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		15 832 869,119	7 668 379,157	7 075 814,143
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	17 687,913	12 768,718	13 307,512
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	24 911,909	21 696,325	26 214,434
TOTAL PASSIF		42 599,822	34 465,043	39 521,946
ACTIF NET		15 790 269,297	7 633 914,114	7 036 292,197
CP1- CAPITAL	3.7	15 318 549,274	7 400 807,634	6 758 295,047
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	471 720,023	233 106,480	277 997,150
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74,378	36,408	33,250
Sommes distribuables de la période		471 645,645	233 070,072	277 963,900
ACTIF NET		15 790 269,297	7 633 914,114	7 036 292,197
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		15 832 869,119	7 668 379,157	7 075 814,143

ETAT DE RESULTAT

DE LA PERIODE DU 01-07-2021 AU 30-09-2021

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/07/2021 AU 30/09/2021	DU 01/01/2021 AU 30/09/2021	DU 01/07/2020 AU 30/09/2020	DU 01/01/2020 AU 30/09/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	64 095,199	193 290,052	77 871,546	248 587,570	319 282,585
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		64 095,199	193 290,052	77 871,546	248 587,570	319 282,585
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	40 485,137	79 819,833	9 652,547	19 422,931	32 020,386
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 580,336	273 109,885	87 524,093	268 010,501	351 302,971
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-12 260,163	-32 232,537	-10 872,188	-31 160,647	-41 685,025
REVENU NET DES PLACEMENTS		92 320,173	240 877,348	76 651,905	236 849,854	309 617,946
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 053,874	-20 712,371	-9 894,600	-23 157,610	-29 800,768
RESULTAT D'EXPLOITATION		85 266,299	220 164,977	66 757,305	213 692,244	279 817,178
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	3.8	252 684,305	251 480,668	20 849,754	19 377,828	-1 853,278
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		337 950,604	471 645,645	87 607,059	233 070,072	277 963,900
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-252 684,305	-251 480,668	-20 849,754	-19 377,828	1 853,278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 058,654	-6 108,832	-2 058,654	-6 131,208	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		83 207,645	214 056,145	64 698,651	207 561,036	271 627,316

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-07-2021 AU 30-09-2021**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/07/2021 AU 30/09/2021	DU 01/01/2021 AU 30/09/2021	DU 01/07/2020 AU 30/09/2020	DU 01/01/2020 AU 30/09/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	83 207,645	214 056,145	64 698,651	207 561,036	271 627,316
Résultat d'exploitation	85 266,299	220 164,977	66 757,305	213 692,244	279 817,178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 058,654	-6 108,832	-2 058,654	-6 131,208	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-209 963,779	0,000	-238 006,236	-238 006,236
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9 071 135,338	8 749 884,734	883 645,724	800 085,287	138 397,090
SOUSCRIPTIONS	9 866 913,539	14 283 144,344	2 144 438,608	5 351 838,427	6 663 728,357
- Capital	9 614 274,336	13 887 441,504	2 090 348,064	5 192 550,432	6 458 197,536
- Régularisation des sommes non distribuables	-19 624,145	-26 246,427	-1 608,580	-2 726,082	-4 119,602
- Régularisation des sommes distribuables	272 263,348	421 949,267	55 699,124	162 014,077	209 650,423
RACHATS	-795 778,201	-5 533 259,610	-1 260 792,884	-4 551 753,140	-6 525 331,267
- Capital	-777 761,856	-5 303 314,656	-1 226 949,984	-4 348 752,192	-6 255 464,832
- Régularisation des sommes non distribuables	1 519,897	8 482,638	1 002,246	2 149,402	4 154,525
- Régularisation des sommes distribuables	-19 536,242	-238 427,592	-34 845,146	-205 150,350	-274 020,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 154 342,983	8 753 977,100	948 344,375	769 640,087	172 018,170
AN4- ACTIF NET					
En début de période	6 635 926,314	7 036 292,197	6 685 569,739	6 864 274,027	6 864 274,027
En fin de période	15 790 269,297	15 790 269,297	7 633 914,114	7 633 914,114	7 036 292,197
AN5- NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	64 809	67 320	65 108	65 303	65 303
En fin de période	152 724	152 724	73 698	73 698	67 320
VALEUR LIQUIDATIVE	103,391	103,391	103,584	103,584	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,87%	3,84%	3,48%	3,89%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à **5 737 863,073 dinars** contre **5 259 402,790** dinars au 30/09/2020 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	99 812,000	0,632
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	99 816,000	0,632
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	267 588,000	1,695
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	267 588,000	1,695
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	352 000,000	360 230,400	2,281
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	533 100,000	542 340,000	3,435
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	501 060,400	3,173
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	901 435,569	5,709
BNA SUB 2009	20000	399 200,000	407 568,000	2,581
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	283 816,000	1,797
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	283 816,000	1,797
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	266 300,000	272 236,000	1,724
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	222 745,574	1,411
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	100 232,000	0,635
UIB 2009/1	5000	99 811,300	100 727,462	0,638
Total		4 654 841,300	4 711 011,405	29,835

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif Net
BTA 6,9% MAI 2022	410	446 695,000	420 925,827	2,666
BTA 6,9% MAI 2022	590	625 990,000	605 925,841	3,837
Total		1 072 685,000	1 026 851,668	6,503

Les sorties du portefeuille-titres du 01/07/2021 au 30/09/2021

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		555 680,000	555 680,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2021	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2021	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
TOTAL		555 680,000	555 680,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **64 095,199** dinars pour la période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2021 au 30/09/2021	du 01/01/2021 au 30/09/2021	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations					
Intérêts	50 332,799	152 154,852	63 957,946	206 847,570	263 628,985
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
Intérêts	13 762,400	41 135,200	13 913,600	41 740,000	55 653,600
TOTAL	64 095,199	193 290,052	77 871,546	248 587,570	319 282,585

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/09/2021 à 10 094 953,686 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt			7 950 600,122	7 968 997,778	50,468
CDP 180J-31/01/2022 7.79%	BTK	7,79%	970 008,181	979 672,211	6,204
CDP 20 J-12/10/2021 6.26%	BTK	6,26%	6 980 591,941	6 989 325,567	44,263
Placement à Terme			1 550 000,000	1 566 665,863	9,922
PLT BTK 90 JRS 800 MD 7.26% 11/10/2021	BTK	7,26%	800 000,000	810 183,890	5,131
PLT BTK 182 JRS 750 MD 7.44% 07/02/2022	BTK	7,44%	750 000,000	756 481,973	4,791
Total des placements monétaires			9 500 600,122	9 535 663,641	60,389

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	30/09/2021	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	555 479,980	3,518
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 810,065	0,024
Total des disponibilités	559 290,045	3,542

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/07/2021 au 30/09/2021 s'élèvent à **40 485,137** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2021 au 30/09/2021	du 01/01/2021 au 30/09/2021	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du compte de dépôt	3 900,347	7 210,715	5 166,564	10 557,675	15 911,162
Revenus des Certificats de Dépôt	18 397,656	29 151,146	4 485,983	8 865,256	15 484,128
Revenus des Placements à terme	18 187,134	43 457,972	0,000	0,000	625,096
TOTAL	40 485,137	79 819,833	9 652,547	19 422,931	32 020,386

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/09/2021 à 42 599,822 dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Opérateurs Crédeurs	17 687,913	12 768,718	13 307,512
Gestionnaire	11 354,147	9 985,584	9 637,774
Dépositaire	6 333,766	2 783,134	3 669,738
Autres Crédeurs Divers	24 911,909	21 696,325	26 214,434
Commissaire aux comptes	12 380,940	12 394,662	15 803,170
Etat Impôts et Taxes	107,099	73,335	67,885
Conseil du Marché Financier	842,515	639,852	578,911
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	201,706	201,706
Publications diverses	1 906,903	2 122,257	3 298,249
Dividendes à payer	9 472,746	6 264,513	6 264,513
TOTAL	42 599,822	34 465,043	39 521,946

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du	du	du	du	du
	01/07/2021	01/01/2021	01/07/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	31/12/2020
Charges de gestion des placements	12 260,163	32 232,537	10 872,188	31 160,647	41 685,025
Commission de gestion	11 354,147	29 568,509	9 985,584	28 509,453	38 147,227
Commission de dépôt	906,016	2 664,028	886,604	2 651,194	3 537,798
Autres Charges	7 053,874	20 712,371	9 894,600	23 157,610	29 800,768
Honoraires du commissaire aux comptes	3 422,216	10 137,770	3 408,508	10 151,528	13 560,036
Redevances CMF sur les OPCVM	2 120,258	5 521,574	1 864,697	5 323,811	7 123,566
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	261,483	687,709	3 402,543	3 855,671	4 064,582
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1399,136	4 151,784	1 225,992	3 642,870	4 868,862
Frais Bancaires	-149,219**	13,534	-7,140*	-16,270*	-16,268
Contribution Sociale de Solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
TOTAL	19 314,037	52 944,908	20 766,788	54 318,257	71 485,793

* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

** Provient essentiellement d'une écriture d'ajustement.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2021	
Montant	6 502 199,696
Nombre de titres	64 809
Nombre d'actionnaires	508
Souscriptions réalisées	
	9 594 650,191
Montant	9 614 274,336
Régularisation des sommes non distribuables	-19 624,145
Nombre de titres émis	95 653
Nombre d'actionnaires nouveaux	9
Rachats effectués	
	-776 241,959
Montant	-777 761,856
Régularisation des sommes non distribuables	1 519,897
Nombre de titres rachetés	-7 738
Nombre d'actionnaires sortants	-9
Capital au 30/09/2021	
	15 318 549,274
Montant	15 338 712,176
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 058,654
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-18 104,248
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	152 724
Nombre d'actionnaires	508

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Résultats distribuables de la période	220 164,977	213 692,244	279 817,178
Régularisations de la période	251 480,668	19 377,828	-1 853,278
Sommes distribuables de la période	471 645,645	233 070,072	277 963,900
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74,378	36,408	33,250
Sommes distribuables	471 720,023	233 106,480	277 997,150

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du troisième trimestre 2021 sont de 3 422,216 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.